

N°DBCA-2023-041

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**EVOLUTION DE L'IMPLICATION DE LA SOUS-DIRECTION SANTE ET BIEN-ETRE DANS L'ACTIVITE
OPERATIONNELLE DU SDIS 76**

Le 04 juillet 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Modernisation & sécurisation</i>	<i>Faire du Sdis un établissement moderne et innovant capable de répondre aux enjeux organisationnels de demain et d'évaluer sa performance.</i>	<i>Sécurité opérationnelle et technique</i>

*

* *

Vu :

- *la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,*
- *l'article L. 1424-2 du Code général des collectivités territoriales.*

*

* *

L'évolution des politiques sanitaires, accélérée par les crises récentes, a permis de développer favorablement la collaboration avec nos partenaires institutionnels de la santé (ARS, SAMU, services des urgences). Dans ce contexte, l'adaptation de l'ensemble des acteurs du secours pré-hospitalier aux enjeux futurs, amène la Sous-Direction Santé et Bien-être à proposer également une nouvelle organisation opérationnelle.

Elle restera collaborative et elle sera complémentaire aux dispositifs de nos services partenaires. Pour cela, la Sous-direction Santé et bien-être propose la mise en place :

- de vecteurs en astreinte ou en garde, sur les dix bassins opérationnels des chefs de groupe, suivant les mêmes règles de dimensionnement que celles appliquées aux autres structures opérationnelles du Sdis 76. Ces vecteurs seront armés par des personnels volontaires,
- de renforcer la présence de "l'officier santé" au centre de traitement de l'alerte et au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Cta-Codis),
- de participer à la médicalisation de l'hélicoptère de la Sécurité Civile.

*

* *

Le renforcement de l'offre en matière d'aide médicale urgente sur le territoire justifie une demande de financement par l'Agence Régionale de Santé.

*

* *

Les avis suivants ont été recueillis :

- *lors de sa séance du 09 mars 2023, les membres du Comité social territorial ont émis les avis suivants :*
 - le collège des représentants de l'administration émet un avis favorable à l'unanimité,
 - le collège des représentants du personnel émet un avis défavorable à l'unanimité.

Le Comité social territorial s'est réuni le 06 avril 2023 conformément à l'article 91 du décret 2021-571 lequel prévoit une nouvelle réunion de ce dernier lorsqu'un rapport pour lequel une délibération doit être prise a reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Lors de cette séance, il n'est requis aucun quorum pour le collège des représentants du personnel.

- *lors de sa séance du 06 avril 2023, les membres du Comité social territorial ont émis les avis suivants :*
 - le collège des représentants de l'administration émet un avis favorable à l'unanimité,
 - le collège des représentants du personnel émet un avis défavorable à l'unanimité.

*

* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230704-DBCA-2023-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 07/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 07/07/2023

Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER